

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/07/46

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre  
**21 juin 2024** le **LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2024** à 17 Heures 30  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**25 juin 2024**

Nombre de conseillers Etaient présents :  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET  
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK  
Votants : 21 Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -  
Monsieur Yves RAOULT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -  
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme Anne-Caroline RATAJCZAK  
Madame Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS

Madame Chantal DECOCQ  
Madame Micheline LAURENT  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL

AU Secrétaire de séance :  
Monsieur Olivier QUIGNON

**Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais – chaudière du 65 bis rue Raoul Briquet**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses attributions la FDE (Fédération Départementale de l'énergie) propose des financements aux collectivités qui investissent dans le cadre de travaux énergétiques sur leurs bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras est engagée dans une stratégie de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux. Dans ce cadre la chaudière du logement communal 65 bis rue Raoul Briquet est à changer.

Le coût total est de 2 642€ HT.

Considérant que la FDE 62 finance 50% de la fourniture des chaudières, une subvention de 1 099€ HT est sollicitée sur un montant total de fourniture de 2 197€ HT.

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement de la chaudière du 65 bis rue Raoul Briquet auprès de la FDE62 et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération.

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 2 juillet 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Cayet', written over the printed name.